

COMMUNE DE COURTISOLS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf mars, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

- Muriel BISVAL, Loëtitia BOYS, Anne BRAZE, Carole CHOSROES, Hubert FERRAND, Agnès GALLOIS, Eric PIGNY, excusés,

Séverine GODIN a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

Monsieur le maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

N° 498 Compte rendu de la commission « industrie, artisanat » du 18 février 2019

Evelyne MOINEAU présente le compte rendu oral de la commission regrettant la participation très faible à cette réunion puisqu'un seul membre était présent. L'objet de la réunion était la mise en place d'une signalétique dans la zone des Ouches de Cheppe. Il est convenu d'interroger les différents artisans et commerçants sur leurs attentes et d'organiser une réunion avec ceux qui seront intéressés au projet.

N° 499 Compte rendu de la commission « environnement » du 26 février 2019

Jean-Pierre ROLLET présente le compte rendu de la réunion :

Sont évoqués les travaux en cours :

- **Parc Massez** : Taille des saules en partie sauvage, nettoyage des berges des rivières, entretien et vérification du jeu en bois et garde-corps des ponts à repeindre, taille des ifs en forme de vagues : reporté mais à faire tous les ans.
- **Rue des grands Ayeux (entrée de ville)** : Christophe PAWLOVICZ présente son projet d'implantation de vivaces à la place du tapis fleuri : la commission propose de placer des massifs de vivaces et de rosiers (mécanisables) sur la longueur.
- **Avenue de la Vesle** proposition de transformer un ou deux massifs en vivaces pour éviter le coût des fleurs annuelles et de gagner en arrosage.
- **Cimetière St Martin** : les ifs ont été plantés sur le côté ouest.

0 phyto

- Tout le matériel est livré et prêt à servir, la subvention de l'Agence de l'Eau est versée.
- Travail sur les trottoirs en concassé deux jours par semaine pour les employés depuis mi-février (fin de la rue de Gué, rue Saint Julien ...).
- Passage des désherbeurs thermiques dans les allées du Parc, le cimetière et sur les trottoirs en concassé dès que la météo s'y prêtera.
- Essai de semis de gazon rustique sous l'allée des tilleuls du Parc et entre les numéros 444 et 484 rue du Gué.
- Passage régulier de l'épareuse dans les sentes et de la balayeuse dans toute la commune.

Entretien du terrain de football

Des devis de réfection du terrain ont été réalisés avec des travaux allant de 6 500 € à 17 000 €.

- Déflachage, et dépose de 50 m3 de sable, carottage et regarnissage et semis, puis décompactage pour aérer et roulage du sol.
- Des propositions d'entretien ont été soumises : fréquence de passage de l'aérateur avec apport régulier d'un engrais azoté enrobé à diffusion contrôlé.
- Il faudra acquérir un arroseur de style canon ou un arroseur mobile à déplacer sur le terrain (1450 €).

Programme d'élagage

- Parc Massez : 50 tilleuls allée du Parc et 2 marronniers près du lavoir, saule et haie au-dessus des espaliers côté ouest, et un arbre à couper.
- Trois arbres à tailler au stade, 20 érables et un bouleau avenue de la Vesle. et 12 hêtres et 4 tulipiers route nationale. Deux entreprises ont été retenues suite à la consultation : Artopia et Espace Vert 51.
- Square Pasteur : suite à la plainte de riverains due à la prolifération des graines, nous proposons de planter un liquidambar et d'attendre une année avant de couper les trois arbres anciens.

Projet d'achat 2019

- Arrosage : proposition d'achat de citernes pour récupérer l'eau de pluie de l'atelier et du dojo
- Plantation bulbes au Parc : rencontre de l'entreprise Verver, le 21 février, pour étudier la possibilité d'aménagement de fleurissement printanier (bulbes de narcisses). Cela permettrait d'avoir un parc coloré au début de l'année.
- Jeux parc Massez : rencontre avec un fournisseur de jeux en bois afin de compléter, éventuellement, les jeux pour les petits.

Fleurissement 2019 :

Les consultations sont lancées. Une question se pose sur la pérennité des vivaces sur la route nationale.

Remplacement de la haie du cimetière St Martin

La commission est favorable à la plantation d'une haie d'arbustes à floraison décalée et à feuilles persistantes et à la mise en place d'un grillage. L'entretien sera facilité par la proximité du parking.

N° 500 Approbation du compte de gestion 2018

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE le maire à signer le compte de gestion 2018

N° 501 Vote du compte administratif 2018

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du compte administratif de l'exercice 2018.

Le Maire ayant quitté la séance, siégeant sous la présidence de Monsieur François SCHUESTER, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2018	1 016 158,27	1 235 864,91	219 706,64
	Résultats antérieurs reportés ligne 002 du BP 2018		19 012,56	19 012,56
	Résultat	1 016 158,27	1 254 877,47	238 719,20
INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2018	1 020 056,82	969 251,36	-50 805,46
	Résultats antérieurs reportés ligne 001 du BP 2018	21 874,09		-21 874,09
	Résultat	1 041 930,91	969 251,36	-72 679,55
RESTE A REALISER au 31 décembre 2018	investissement	81 130,00	100 000,00	18 870,00
résultats cumulés 2018		2 139 219,18	2 324 128,83	184 909,65

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 502 Affectation du résultat de l'exercice 2018

Après avoir adopté, le compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats, conformes au compte de gestion 2018, présentent un excédent de fonctionnement d'un montant 238.719,20 €,

Constatant :

- que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de - 72.679,55 € (001 « déficit d'investissement cumulé »)
- que l'état des restes à réaliser au 31/12/2018 présentant un solde de 18.870,00 €
→ le besoin de financement s'élève à 53.809,55 €

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14

DECIDE, sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement, compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour la somme de 53.809,55 €
- Le surplus est affecté en recette de fonctionnement et porté sur la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté », pour 184.909,65 €.

N° 503 Vote du budget 2019

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le projet du Budget Primitif 2019 de la commune.

Le Conseil Municipal étudie le budget chapitre par chapitre.

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2019 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- recettes : 1.384.509,65 €
- dépenses : 1.384.509,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- recettes : 1.363.856,55 €
- dépenses : 1.363.856,55 €

N° 504 Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises ainsi calculés.

Monsieur le maire propose de maintenir les taux d'imposition au même niveau qu'en 2018

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux d'imposition comme suit :

Nature	Bases prévisionnelles	Taux	Montants
Taxe d'habitation	2 906 000 €	9,62	279 557 €
Taxe foncière propriétés bâties	1 891 000 €	7,56	142 960 €
Taxe foncière non bâties	299 600 €	4,52	13 542 €
Cotisation foncière des entreprises	296 200 €	7,52	22 274 €
TOTAL			458 333 €

Compte tenu de l'augmentation des bases, le produit de ces taxes est de 458 333 € contre 447.588 € en 2018.

N° 505 Tarifs des locations 2020

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, nous fixons les tarifs de location des salles et propriétés communales, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Il est proposé de suivre cette évolution et de majorer ces tarifs de 1,37 %. Par ailleurs, il est proposé de relever les tarifs de location de la salle Robert Chaboudé et de la maison du parc pour intégrer les dépenses liées au ramassage des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2020, les tarifs définis pour l'utilisation des salles et propriétés communales,

PRECISE que la location de la Salle Robert Chaboudé est soumise au versement d'une caution de 800,00 €.

Il est rappelé que la réservation de cette salle est subordonnée au versement d'arrhes correspondant à la moitié du prix de location.

PRECISE que la location de la maison du Parc est soumise au versement d'une caution de 500,00 €.

RAPPELLE que les tarifs réservés aux habitants de Courtisols sont également applicables aux habitants des communes de Somme-Vesle et Poix.

N° 506 Création d'un poste de saisonnier

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3, alinéa 2 et l'article 34,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune et de l'engagement de la commune dans le dispositif « zéro phyto », il y a lieu de créer un emploi saisonnier d'ouvrier polyvalent et d'entretien des espaces verts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un emploi de saisonnier d'agent polyvalent au grade d'adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois) du 15 avril au 11 octobre 2019.

FIXE la rémunération versée sur la base de l'indice brut 348/indice majoré 326 de la fonction publique territoriale,

HABILITE Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

N°508 Vente d'un véhicule

Vu les articles L.2241-1 et L2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de la vente d'un véhicule appartenant à une commune ;

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le maire à procéder à la mise en vente du véhicule suivant : PEUGEOT 206 immatriculé 465AKB51 ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

N°509 Travaux de voirie

Monsieur le maire rappelle que la commission voirie, lors de sa réunion du 22 décembre 2018, a appelé l'attention du conseil sur l'état de la rue de la Chéruelle et l'absence d'aménagement à l'Ety des Gravelats.

Le programme de travaux est le suivant :

- rue de la Chéruelle :

Purge, grave émulsion en reprofilage, enduit bicouche, dérasement des accotements et création de noues.

Le cout prévisionnel des travaux est estimé à 80.000 € HT

- Ety des Gravelats :

Construction d'une voirie : structure, revêtement, bordures, création de trottoirs et stationnements.

Le coût des travaux est estimé à 40 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de confier au bureau d'étude AD-P la maîtrise d'œuvre du projet. Le coût de rémunération de cette mission s'élèverait à 6 000 € HT.

Sur proposition de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser des travaux de réfection et entretien de la rue de la Cheruelle et la création d'une voirie
Ety des Gravelats et d'engager les consultations nécessaires,

ADOpte la convention d'honoraire établi par le bureau d'étude AD-P pour un montant de 6.000 € HT pour la
maitrise d'œuvre du projet estimé globalement à 120 000 € HT,

SOLLICITE les subventions au taux le plus élevé auprès du Département,

PRECISE que le financement sera assuré, outre les subventions escomptées par emprunt.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2019

N° 510 Encasement de chèques

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCePTE les chèques suivants pour un montant total de 4 740,13 € :

- MMA Collectivité : 466,08 €, solde de remboursement d'un poteau incendie accidenté,
- MMA Collectivité : 1 657,50 €, remboursement d'un candélabre accidenté sur la RD3,
- SMACL Assurances : 2 616,55 €, régularisation d'indemnités journalières.

PRECISE que cette somme sera inscrite en recette au budget communal 2019

N° 511 Questions diverses

- Evelyne MOINEAU présente les comptes rendus des conseils d'école maternelle et élémentaire La Fontaine,
- Monsieur ARROUART transmet les remerciements du comité de jumelage pour la subvention accordée.
- Monsieur ARROUART informe le conseil de la réception d'un courrier d'opposition concernant la pose des compteurs Linky. Une réunion publique d'information va être organisée dans les prochaines semaines.
- Catherine JULLIEN présente l'application ILLIWAP qui permet d'envoyer facilement alertes et informations géo-localisées aux citoyens ; un test sur un mois va être effectué avant de valider cette solution.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

La séance est levée à 23h45.

Hubert ARROUART Maire	Denis VAROQUIER 1 ^{er} adjoint	Jean-Pierre ROLLET 2 ^{ème} adjoint	Evelyne MOINEAU 3 ^{ème} adjointe
Eric PIGNY 4 ^{ème} adjoint	Catherine JULLIEN 5 ^{ème} adjointe	Loetitia BOYS	Carole CHOSROES
Lilian COGNIARD	Hubert FERRAND	Séverine GODIN	David GREVIN
Catherine PANNET	François SCHUESTER	Philippe SEUBE	